

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 DAC 672 Affectation d'un ensemble immobilier en volumétrie sis à Paris 14^{ème} 26-30, rue de la Tombe Issoire et 15-17, Villa Saint-Jacques à l'établissement public Paris Musées et modification de l'annexe aux statuts de Paris Musées.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées approuvés par la délibération n°SG-2012-153 et DAC-2012-506 du Conseil de Paris en date des 19 et 20 juin 2012 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2019 DAC 767 en date des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019 portant modification des statuts de Paris Musées ;

Vu l'arrêté d'affectation n° 2021-2113 du 22 mars 2021 portant répartition des responsabilités immobilières pour l'ensemble immobilier en volumétrie sis à Paris (14^{ème}), 26-30, rue de la Tombe Issoire et 15-17, Villa Saint Jacques ;

Vu le projet de délibération en date du 30 mars 2021, par lequel la Maire de Paris lui propose d'affecter l'ensemble immobilier en volumétrie sis à Paris 14^{ème}, 26-30, rue de la Tombe Issoire et 15-17, Villa Saint Jacques à l'établissement public Paris Musées et de modifier l'annexe aux statuts de l'établissement public Paris Musées portant liste des bâtiments affectés à l'établissement ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : La Ville de Paris remet en dotation à l'établissement public Paris Musées l'ensemble immobilier en volumétrie sis à Paris 14^{ème}, 26-30, rue de la Tombe Issoire et 15-17, Villa Saint-Jacques d'une valeur de 500 000 euros en vue d'y réaliser les réaménagements permettant d'améliorer l'accueil des Catacombes de Paris. Cette mise en dotation complète la dotation qui a été versée à Paris Musées par délibération du Conseil de Paris SG-2012-153 et DAC-2012-506 du Conseil de Paris en date des 19 et 20 juin 2012 relative à la réorganisation de la gestion des musées de la Ville de Paris et à la création de l'établissement public Paris Musées.

Article 2 : Est modifiée l'annexe aux statuts portant liste des bâtiments affectés à Paris Musées, conformément à l'annexe jointe à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO